

No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 17 décembre 2014 à 14 heures à l'Hôtel des Commandants à Gaspé, sous la présidence de Jonathan Lapierre et à laquelle sont présents :

**M. Jean-Guy Poirier, préfet**

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**M. Roch Audet, maire de Bonaventure**

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**M. Allen Cormier, préfet**

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M. Jonathan Lapierre, maire des Îles**

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

**M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller de Havre-aux-Maisons**

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

**Mme Louise Langlois, mairesse de Chandler**

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

**M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle**

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

**M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée**

Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

**M. Daniel Côté, maire de Gaspé**

Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

**Ainsi que :**

**M. Antoine Audet, directeur général de la Régie**

**Mme Marie-Andrée Pichette, coordonnatrice aux opérations**

**M. Gilbert Scantland, directeur général de la CRÉGÎM**

**Mme Ariane Aubert-Bonn, journaliste de Radio-Gaspésie**

**Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :**

**Mme Micheline Pelletier, mairesse de Sainte-Anne-des-Monts**

Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M. Guy Gallant, préfet**

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

**Mme Diane Lebouthillier, préfet**

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

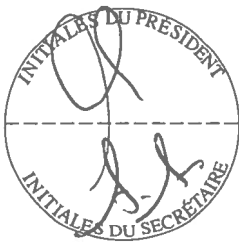


No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2014 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations;
6. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
7. Entente de partenariat avec le cégep de la Gaspésie et des Îles (adoption);
8. Site Internet;
9. Intégration du mandat du transport adapté en Haute-Gaspésie :
  - 9.1 Entente de service avec la MRC de la Haute-Gaspésie (adoption);
  - 9.2 Entente avec Autobus des Monts pour la prise en charge des trois autobus adaptés (adoption);
  - 9.3 Intégration du transport adapté aux activités de la Régie et précision concernant l'exercice de la compétence attribuée à la Régie en la matière (adoption);
10. Calendrier de réunion du conseil d'administration 2015 (adoption);
11. Transport interurbain;
12. Modifications des trajets (adoption);
13. Modification au règlement sur l'organisation du service (avis de motion);
14. Affaires nouvelles;
15. Date et lieu de la prochaine réunion;
16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée (adoption).



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Jonathan Lapierre, souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Jean-Guy Poirier propose Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

Marie-Andrée Pichette accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R14 – 52

### **RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Guy Poirier et résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Antoine Audet demande à ce que le point 12 de l'ordre du jour soit supprimer.

Le nouvel ordre du jour proposé est donc le suivant :

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2014 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations;
6. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
7. Entente de partenariat avec le cégep de la Gaspésie et des Îles (adoption);
8. Site Internet;
9. Intégration du mandat du transport adapté en Haute-Gaspésie :
  - 9.1 Entente de service avec la MRC de la Haute-Gaspésie (adoption);
  - 9.2 Entente avec Autobus des Monts pour la prise en charge des trois autobus adaptés (adoption);
  - 9.3 Intégration du transport adapté aux activités de la Régie et précision concernant l'exercice de la compétence attribuée à la Régie en la matière (adoption);
10. Calendrier de réunion du conseil d'administration 2015 (adoption);
11. Transport interurbain;
12. Modification au règlement sur l'organisation du service (avis de motion);
13. Affaires nouvelles;
14. Date et lieu de la prochaine réunion;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée (adoption)



No de résolution  
ou annotation  
**R14 – 53**

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Daniel Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour modifié, tel que proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 OCTOBRE 2014**

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 22 octobre 2014 » est présenté.

**R14 – 54**

### **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 OCTOBRE 2014**

**IL EST PROPOSÉ** par Roch Audet et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2014 tenue à Chandler, tel que lu et présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS**

Les états financiers et le rapport d'achalandage au 31 octobre 2014 sont présentés.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

#### **6. COMPTES À PAYER ET LISTE DES COMPTES PRÉAUTORISÉS**

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés est remise aux administrateurs. Le montant total au 31 octobre 2014 est de 267 079,07 \$.

**R14 – 55**

### **RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ** par Louise Langlois et résolu d'adopter la liste de comptes à payer, au montant total au 31 octobre 2014 de 267 079,07 \$, tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

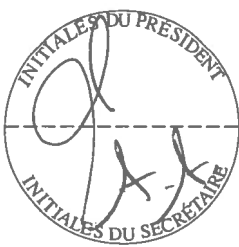
#### **7. ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES**

Le directeur général présente le document sur l'entente de partenariat avec le cégep de la Gaspésie et des Îles, concernant le transport d'étudiant entre Chandler et Gaspé (trajet 22). Cette entente confirmera le Cégep comme partenaire financier sur le trajet 22.

**R14 – 56**

### **RÉSOLUTION CONCERNANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES**

**ATTENDU QUE** le Cégep de la Gaspésie et des Îles désire retenir les services de la Régie pour la prestation de services de transport collectif de ses étudiants pour l'année scolaire 2014-2015;



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**ATTENDU QUE** la Régie est une organisation dont le mandat est d'organiser et de coordonner des services de transport collectif sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Régie a un mode de fonctionnement qui convient aux besoins du Cégep;

**IL EST PROPOSÉ** par Rodrigue Brousseau et résolu d'adopter

**QUE** la Régie offre un service de transport collectif aux étudiants du Cégep de la Gaspésie et des Îles, pour l'année 2014-2015.

**QUE** le service soit offert selon les modalités décrites dans l'entente présentée;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 8. SITE INTERNET

En novembre dernier, un appel d'offres a été lancé dans le but de cibler une entreprise spécialisée en programmation informatique, qui sera à même de réaliser la migration et la refonte du site Web.

Les firmes suivantes ont été invitées à soumissionner avant le 8 décembre 2014 :

- Audace
- Gascode
- Gemini
- Jolifish
- Médialog

Toutes les firmes, à l'exception d'Audace, ont transmis une offre au RéGÎM. L'évaluation des soumissions a fait ressortir la firme Médialog qui a obtenu la plus haute note.

### **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LA MIGRATION ET LA REFONTE DU SITE WEB DE LA RÉGIE**

**ATTENDU QUE** la structure du site Web actuel de la Régie présente des limites au développement sur le Web;

**ATTENDU QU'UN** appel d'offre a été réalisé auprès de plusieurs firmes;

**ATTENDU QUE** l'évaluation des soumissions reçues a fait ressortir l'offre de Médialog;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par Louissette Langlois et résolu d'accepter la soumission de Médialog pour la refonte du site Web de la Régie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 9. INTÉGRATION DU MANDAT DU TRANSPORT ADAPTÉ EN HAUTE-GASPÉSIE :

#### 9.1 Entente de service avec la MRC de la Haute-Gaspésie

À la suite d'échange avec la direction de la MRC, l'entente adoptée en septembre dernier a été modifiée afin de la préciser. La nouvelle version est présentée au conseil d'administration.

### **RÉSOLUTION CONCERNANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE POUR LE MANDAT DU TRANSPORT ADAPTÉ AVEC LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a pour objet la mise en commun de l'exercice de la compétence des MRC dans le domaine du transport collectif de personnes, y incluant le transport adapté de personnes handicapées, sur l'ensemble du territoire des MRC et, plus précisément, son organisation, sa gestion et son fonctionnement ;

**ATTENDU QUE** la MRC de la Haute-Gaspésie a demandé, par voie de résolution, datée du 12 mai 2014 (résolution # 8447-05-2014), à la Régie de « prendre en main le service de transport adapté » sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la Régie a acceptée par voie de résolution, datée du 16 juillet 2014 (résolution #14-29) le d'entreprendre les démarches afin de conclure une entente de principe avec la MRC de la Haute-Gaspésie afin de devenir l'organisme mandataire du service de transport adapté sur son territoire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014;

**ATTENDU QUE** la Régie a adoptée par voie de résolution, datée du 17 septembre 2014 (résolution #14-41) l'entente de service sur l'organisation et la coordination d'un service de transport adapté en haute-Gaspésie;

**ATTENDU QUE** cette entente nécessite des modifications;

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Saint-Laurent et résolu d'adopter la nouvelle version présentée de l'entente de service pour le mandat du transport adapté avec la MRC de la Haute-Gaspésie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 9.2 Entente avec Autobus des Monts pour la prise en charge des trois autobus adaptés

Le document sur l'entente avec Autobus des Monts concernant l'utilisation de trois (3) véhicules principalement destinés au transport adapté est présenté. Ce document est un addenda au contrat déjà établi qui transfère le contrat de l'autobus adapté, qui était sous la responsabilité de l'organisme Transport Sans Frontière, à la Régie.

R14 – 59

### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ENTENTE AVEC AUTOBUS DES MONTS

**IL EST PROPOSÉ** par Allen Cormier et résolu d'adopter l'entente entre la Régie et Autobus des Monts tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 9.3 Intégration du transport adapté aux activités de la Régie et précision concernant l'exercice de la compétence attribuée à la Régie en la matière

Le début des activités de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (« Régie ») en matière de transport adapté dans la MRC de la Haute-Gaspésie conduit à une discussion et à une prise de décision au sein du conseil d'administration quant au commencement de l'exercice de sa compétence en transport adapté et ce, afin d'éviter un risque de confusion de responsabilité auprès du ministère des Transports et des MRC adhérentes à la Régie.

À cet égard, il faut se demander si la Régie préfère débiter l'exercice de sa compétence en transport adapté afin de prendre en charge le service de transport adapté en Haute Gaspésie ou bien préfère-t-elle agir, pour le moment, en tant que fournisseur de service dans le cadre d'un contrat de gestion avec la MRC Haute Gaspésie, et remettre à plus tard le début de la prise en charge de sa compétence.



No de résolution  
ou annotation

R14 – 60

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Suite à la discussion, à moins que le ministère des Transports ne l'exige ou que les opérations, la situation ou les conditions imposées par le ministère des Transports ne rendent plus profitable l'exercice direct par la Régie de sa compétence en transport adapté, il est recommandé par la direction de continuer d'agir à titre de fournisseur pour la MRC Haute Gaspésie pendant une période d'essai dont la durée sera d'une année et de réévaluer la situation ensuite.

### RÉSOLUTION CONCERNANT L'INTÉGRATION DU TRANSPORT ADAPTÉ AUX ACTIVITÉS DE LA RÉGIE ET LA PRÉCISION CONCERNANT L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE ATTRIBUÉE À LA RÉGIE EN LA MATIÈRE

**CONSIDÉRANT** que le passage entre le statut de fournisseur de services et l'exercice de la compétence en transport adapté implique des changements en termes de responsabilité qui demande un délai d'implantation et qu'il importe de bien analyser et de mettre en place adéquatement au niveau opérationnel;

**CONSIDÉRANT** l'exécution de facto actuelle d'une entente de services entre la MRC de la Haute Gaspésie et la Régie en matière de service de transport collectif adapté aux personnes handicapées;

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Guy Poirier que la Régie continue d'effectuer le service de transport collectif adapté aux personnes handicapées au terme de l'entente révisée entre la MRC Haute Gaspésie et la Régie pour une période d'essai et que la Régie évalue de nouveau l'opportunité d'exercer sa compétence directement au courant de l'année 2015 lorsqu'elle aura une meilleure connaissance des données opérationnelles réelles et les conditions imposées par le ministère des Transports au programme d'aide gouvernemental au transport adapté aux personnes handicapées.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 10. CALENDRIER DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une proposition de calendrier de réunion du conseil d'administration pour l'année 2015 est présentée. Certaines modifications sont demandées par les administrateurs.

### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CALENDRIER DE RÉUNIONS 2015

**ATTENDU QUE** les règlements de régie interne de la Régie intermunicipale prévoient que le conseil doit établir un calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de chacune.

**IL EST PROPOSÉ** par Rodrigue Brousseau et résolu :

**QUE** le calendrier ci-après, suite aux modifications, soit adopté relativement à la tenue des séances publiques du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour 2015 selon l'horaire régulier suivant :

Séance de travail de 10 h à 12 h et séance publique à 13 h 30

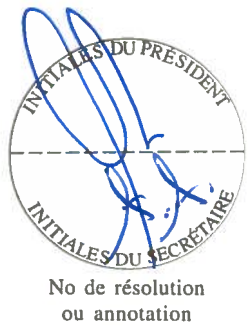
- Le 12 février, dans la MRC de Bonaventure
- Le 7 avril, dans la MRC de la Haute-Gaspésie;
- Le 12 mai, dans la MRC Côte-de-Gaspé;
- Le 17 juin, dans la MRC d'Avignon;
- Le 16 septembre, dans la MRC des Îles-de-la-Madeleine;
- Le 28 octobre, dans la MRC Rocher-Percé;
- Le 17 décembre, dans la MRC Côte-de-Gaspé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 11. TRANSPORT INTERURBAIN

R14 – 61





## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

Antoine Audet rapporte aux membres du conseil d'administration les discussions enclenchées avec les représentants du ministère et des transports et du cabinet du ministre Poëti. L'objectif premier de ces discussions étant de trouver une solution rapide à la réduction de service d'Orléans Express dans la région à partir du 18 janvier 2015, la demande a été faite à la Régie de présenter rapidement un projet, sous forme de plan d'affaire, qui répondrait temporairement à la clientèle maintenant non-desservie par Orléans Express.

Antoine Audet présente donc la lettre officielle de cette demande venant du ministre Poëti, ainsi que le plan d'affaire rédigé par l'équipe de la Régie.

R14 – 62

### **RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPUI AU PROJET DE NAVETTE ET SON DÉPÔT AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ** par Roch Audet et résolu que le conseil d'administration donne son appui au projet de navette présenté dans le document « *Navettes de liaison vers les services de transport interurbain – plan de projet* » et autorise son dépôt auprès du ministère des Transports du Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **12. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE**

Un dépôt d'avis de motion est demandé afin de pouvoir modifier le règlement sur l'organisation du service :

A14 – 04

### **AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

DANIEL CÔTÉ, administrateur, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, d'un projet de mise à jour du Règlement concernant l'organisation d'un service municipal de transport collectif de personnes sur le territoire de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### **13. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### **14. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

Selon le calendrier adopté, la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 12 février 2015, dans la MRC de Bonaventure.

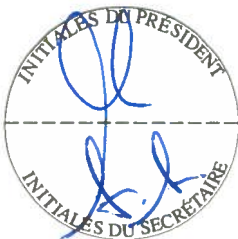
Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée. Mme Ariane Aubert-Bonn, journaliste, demande la possibilité de faire des entrevues individuelles à la fin de la réunion.

### **16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**





No de résolution  
ou annotation  
**R14 – 63**

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ** par Louise Langlois et résolu que l'assemblée soit levée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par  
le président,

Lu et certifié conforme par  
le secrétaire-trésorier,

  
Jonathan Lapierre

  
Antoine Audebert

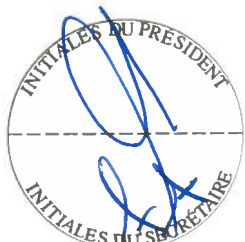
26/05/2015  
Date

29/7/2015.  
Date

### ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

12 février 2015  
Date



No de résolution  
ou annotation

### Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

*[Faint, illegible handwritten text]*